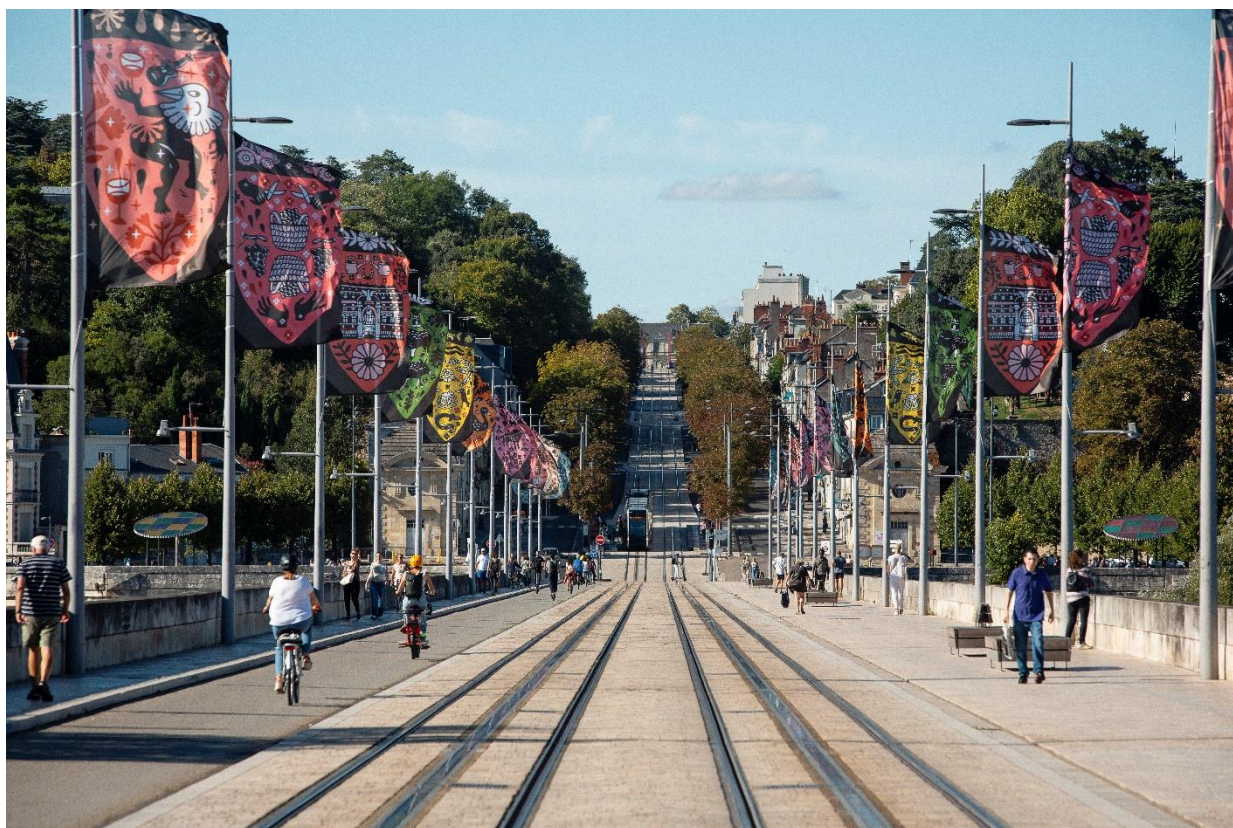


Appel à candidatures

Pavoisement du Pont Wilson 2027



La Ville de Tours porte un appel à candidatures pour la réalisation du pavoisement du Pont Wilson 2027. Le pavoisement du pont historique de la ville se compose de 32 drapeaux de 3,70m de hauteur pour 2m de largeur dans la conception de 16 pavois qui orneront les deux côtés du pont. Ils seront visibles de mai à octobre 2027 dans l'espace public. Cet appel à candidatures propose aux artistes d'imaginer, en lien avec une thématique définie par la collectivité, la conception des pavois.

Thématique 2027

La Ville de Tours souhaite que les pavois portent sur le thème :

« 2000 ans d'Histoire de la ville à travers son Patrimoine / anniversaire de l'attribution du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) »

La silhouette architecturale et les signaux naturels et culturels singularisent la ville de Tours. Qu'est-ce qui dessine la ville et ses usages ? Quelles formes graphiques traduisent son identité visuelle passée, actuelle et à venir ?

La Ville de Tours célébrera les 40 ans de son label VPAH au cours de l'année 2028 (renouvellement de la convention). La Ville a la chance de faire partie de ce cercle fermé et propose aux habitants et aux touristes un panel très étendu de connaissances autour de ses patrimoines.

Le Pavoisement du Pont Wilson interviendrait comme une forme de médiation originale parmi les nombreuses offres, comme un appel à la découverte et comme une trace de la manière dont la ville s'est construite, façonnée, une transmission aux générations futures des représentations conscientes et inconscientes de la ville par les habitants.

Historique

Édifié dans un style classique entre 1765 et 1778 sous la direction de Jean-Baptiste de Voglie, le Pont Wilson est à ce jour le plus vieux pont de la Ville de Tours. Surnommé «Pont de pierre» par les tourangeaux, il se compose de 15 arches qui enjambent la Loire pour relier la Place Anatole France au sud et la Place Choiseul au nord de la Loire.

La création des pavois du Pont Wilson est réalisée annuellement depuis 2014 par la Direction des Affaires Culturelles, du Patrimoine et des Archives de la Ville de Tours.

Modalités

- Cet appel à candidatures est ouvert aux artistes plasticien.nes installé.es en Région Centre-Val de Loire, justifiant d'une activité professionnelle artistique et diplômé.e d'une école d'art.

L'artiste sélectionné doit être en capacité de maîtriser les techniques d'impression numérique et l'utilisation des logiciels adéquats, afin de garantir un rendu optimal des couleurs lors de l'impression des pavois.

- L'artiste sélectionné percevra une rémunération sous la forme suivante :
 - Cession de droits (création et monstration le temps d'exposition) : 2 000€ nets
 - Défraiement pour validation du BAT chez l'imprimeur : 150€
 - Présence de l'artiste à l'inauguration : 150€

- Les pavois seront remis en l'état à l'artiste après leur décrochage. L'artiste s'engage à venir les récupérer auprès de la Direction des Affaires Culturelles, du Patrimoine et des Archives, au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

- Postes pris en charge par la Ville de Tours : impression des pavois, installation des pavois.

La Ville de Tours se réserve le droit d'explorer toute opportunité de réaliser d'autres supports qui seraient déclinés des visuels de cette commande, dans un cadre commercial, autorisé et négocié préalablement en accord avec l'artiste et dans le respect de ses droits.

Etapes du projet :

• Candidatures et présélections

Si vous souhaitez candidater, merci de transmettre les pièces suivantes au format PDF par mail à c.sicot@ville-tours.fr avant le mercredi 11 novembre à 18h00 (heure de Paris) :

- un portfolio ou présentation de votre travail d'artiste,
- un CV.

- L'attention sera portée sur la qualité et l'expérience artistique proposée. Des projets utilisant le même support de toile que les pavois seront appréciés.

- 4 candidats seront présélectionnés à l'issue du jury.

• Choix du candidat

Les 4 candidats retenus devront transmettre les pièces suivantes au format PDF par mail à c.sicot@ville-tours.fr avant le mardi 15 décembre à 16h00 (heure de Paris) :

- 3 visuels minimum de pavois différents (esquisses, croquis...) permettant d'illustrer le projet en lien avec le thème défini,
- une note d'intention (de 2 à 4 pages).

Possibilité de transmettre des fichiers lourds en utilisant les plateformes FilVert (<https://filevert.fr/>) ou Smash (<https://fromsmash.com/fr>).

• Sélection finale de l'artiste et du projet retenus

Un jury se réunira à deux reprises pour retenir l'artiste et son projet :

- Premier jury pour sélectionner 4 artistes,
- Second jury pour retenir le lauréat du projet final.

La Ville de Tours veillera aux aspects de parité Femmes/Hommes dans le cadre de la pré-sélection.

Composition du jury : l'Adjoint au Maire délégué à la Culture, à la création artistique, au patrimoine-matrimoine et aux grands labels du territoire, la Direction des Affaires Culturelles, du Patrimoine et des Archives, la Direction de la Communication et des Relations Publiques et deux personnalités qualifiées (dont un ancien artiste du pavoisement).

Lors de la seconde étape de sélection désignant le lauréat, il sera apprécié :

- la démarche artistique,
- la pertinence et la cohérence du projet proposé, considérant la prise en compte de l'environnement des œuvres et de la thématique imposée (couleurs et mouvements sont importants à prendre en compte),
- la faisabilité technique du projet.

Chronologie du Projet (dates prévisionnelles)

Mercredi 11 novembre 2026 à 18h00 (heure de Paris) : date limite de dépôt de portfolios et CV.

Lundi 16 novembre 2026 : premier jury de sélection qui retiendra 4 artistes.

Mardi 15 décembre 2026 à 16h00 (heure de Paris) : date limite de retour de projet avec 3 propositions graphiques en lien avec le thème défini.

Vendredi 18 décembre 2026 : second jury de sélection avec choix de l'artiste. Les artistes non retenus percevront une indemnité forfaitaire de 250€. La ville peut se réserver le droit de verser ce montant tout ou partiel si les conditions de restitution du dossier ne sont pas respectées.

Entre le 21 décembre 2026 et le 24 mars 2027 : finalisation du projet, pose d'un échantillon sur le pont et validation des impressions (BAT) chez le prestataire retenu pour la confection des pavois. Présence de l'artiste obligatoire.

Mi-mai 2027 (date en cours de validation) : pose des pavois par la Direction Voirie Circulation – Eclairage Public.

Inauguration mi-mai 2027 (date en cours de validation). Présence de l'artiste obligatoire.